

GT « dynamisation » du milieu de carrière :
Aucune réelle revalorisation et un nouveau rendez-vous
de carrière couperet pour la classe exceptionnelle !

Un groupe de travail « dynamisation des milieux de carrière des enseignants et des corps assimilés » s'est réuni le 9 avril 2025. Il avait pour objectif de détailler les propositions de la ministre pour « revaloriser » le milieu de carrière.

En résumé, la ministre propose :

- D'annuler les 2 accélérations de carrière d'un an au 6^{ème} et 8^{ème} échelon à partir de 2026 (ceux qui ont des rendez-vous carrière programmés en 2024-2025 et qui seront parmi les 30 % d'heureux élus auront la réduction d'un an)
- De réduire la durée dans l'échelon de six mois pour les échelons 5, 6 et 7 et d'un an pour l'échelon 8 dès le 1^{er} septembre 2025 (cumulable pour l'année prochaine avec les accélérations de carrière)
- D'augmenter les taux de passage à la hors classe : 23 % en 2025, 25% en 2026, 27% en 2027 et 29% en 2028
- De modifier la cadence des rendez-vous carrière : 1^{er} RDVC organisé quatre ans après la titularisation (bilan de l'entrée dans le métier), 2^{ème} RDVC (en amont de la plage d'appel à la hors classe), 3^{ème} RDVC (en amont de la plage d'appel à la classe exceptionnelle) dès 2026.

L'administration a précisé que la réduction de la durée dans l'échelon se ferait sans report d'ancienneté (pour éviter que les personnels à l'échelon 8 passent devant d'autres personnels déjà à l'échelon 9). La FNEC FP-FO a indiqué que ne pas reporter l'ancienneté induirait un tassement et donc des inégalités entre les personnels (un collègue avec 2 ans et 7 mois et un autre avec 3 ans et 5 mois d'ancienneté dans l'échelon 8 seront tous les deux replacés à égalité à l'échelon 9 au 1^{er} septembre 2025).

La FNEC FP-FO a indiqué que le raccourcissement des échelons 5, 6, 7 et 8 allait placer plus de personnels dans la plage d'appel de la hors classe (2^{ème} année du 9^{ème} échelon). L'augmentation du taux de passage la hors classe ne garantit donc pas une augmentation du nombre de promus. L'administration n'a pas répondu sur cette question ni donné de projection chiffrée.

La FNEC FP-FO a interrogé l'administration sur le principe du 3^{ème} rendez-vous carrière pour la classe exceptionnelle. A quel moment sera-t-il placé dans la carrière ? L'appréciation sera-t-elle pérenne comme pour la hors classe ? La FNEC FP-FO a réaffirmé sa revendication de refus des rendez-vous carrière couperets et que les personnels qui le demandent puissent être réévalués pour que leur appréciation soit prise en compte si elle est meilleure. La logique actuelle d'évaluation avec tout le poids donné à l'appréciation perdurera-t-elle ? Si oui, ce nouveau rendez-vous carrière signifiera pour une large majorité de collègues « vous ne passerez jamais à la classe exceptionnelle ». L'administration a répondu que tout n'était pas encore arbitré... Mais que le principe de l'accès à la classe exceptionnelle réservé aux plus « méritants » perdurerait.

En conclusion, la FNEC FP-FO a rappelé son opposition au déroulé de carrière PPCR, son austérité et son arbitraire. En refusant d'augmenter le point d'indice et/ou de revoir à la hausse les grilles indiciaires, la ministre ne propose aucune réelle revalorisation, simplement un décalage dans la carrière pour certains en raccourcissant légèrement la durée des échelons. Concernant les rendez-vous de carrière, malgré l'arrêt des « boost » arbitraires du 6^{ème} et 8^{ème} échelon, la mise en place d'un 3^{ème} rendez-vous carrière couperet pour la classe exceptionnelle confirme la volonté ministérielle de renforcer « l'accompagnement » des personnels, en particulier des plus expérimentés, ce que nous refusons.

Face à ces annonces parfaitement insuffisantes voire dangereuses, la FNEC FP-FO revendique :

- L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 10 % pour couvrir l'inflation des dernières années et un rattrapage à hauteur des pertes subies (31,5 % depuis 2000)
- L'ouverture d'une négociation générale sur la revalorisation de la valeur du point d'indice et sur l'amélioration des grilles indiciaires
- L'abrogation de PPCR
- Un véritable déroulement de carrière garantissant l'accès pour tous à l'échelon terminal du corps pour une carrière complète.

Montreuil, le 11 avril 2025